



Partout, pour tous : un égal accès aux possibles

Le Portail est un service de proximité ouvert à tous qui accompagne les personnes en situation de handicap dans la formulation et la mise en œuvre de leurs projets de vie. Un professionnel dédié et transverse, le facilitateur de parcours, donne les moyens à la personne de construire son parcours, quelle que soit la situation et ce, à toutes les étapes de la vie.

Ainsi le Portail met tout en œuvre pour rendre possible la déclinaison d'un projet et d'un parcours de vie en :

- donnant les moyens à la personne d'être auteure et actrice dans la réalisation de son projet de vie (autodétermination),
- évitant les fragilités et ruptures de parcours en faisant le lien avec l'équipe qui peut accompagner la personne à répondre à ses besoins,
- favorisant l'inclusion et la promotion de la personne dans la société au travers, notamment, de dispositifs de droit commun.

LE FACILITATEUR DE PARCOURS EST :

- un défenseur :

il écoute et amène la personne à exprimer ses attentes, ses souhaits, ses besoins et ainsi à élaborer un projet de vie autonome. À tout moment, il relaie les souhaits et soutient la cause de la personne à faire valoir ses droits auprès des acteurs de son environnement.

- un portier :

il ouvre les possibles en mettant à disposition de la personne des informations, des expertises et des ressources qui lui permettent d'exercer son libre choix quant aux modalités d'accompagnement adaptées à la déclinaison de son parcours.

- un courtier :

il identifie les partenaires les plus pertinents susceptibles d'accompagner la personne.

- un accompagnateur :

qui, durant le parcours, soutient activement, conseille et remobilise la personne.